

Fiches conseils sur les aménagements et la qualité paysagère

Des équipements pour vivre ensemble l'espace public

Le mobilier public répond à de nombreux besoins de signalisation, sécurisation, information, de propreté, etc. Il fait donc partie intégrante des aménagements et participe d'une certaine manière à l'identité communale.

Plutôt associé aux villes, on le voit souvent utilisé dans nos campagnes pour répondre à des problèmes très ponctuels : une jardinière pour empêcher les véhicules de stationner, un banc rajouté devant l'entrée de l'école... Sa justification, le choix et l'emplacement doivent être étudiés avec attention, notamment pendant les phases de projet. Le mobilier doit être au service de l'utilisateur et non encombrer l'espace, il ne doit pas être posé «au hasard», ni juste pour répondre à un besoin ponctuel.



Un emplacement qui répond à un besoin d'halte ombragée et un choix de mobilier qui s'harmonise avec l'identité pittoresque du lieu (Omerville).

Le mobilier urbain est souvent perçu comme un élément utilitaire placé tant bien que mal dans son environnement. Il peut aussi participer à créer des espaces qualitatifs à condition d'être intégré dès la phase de conception.

Comment réussir son intégration dans le projet

Avant le choix du mobilier, un certain nombre de règles simples garantissent une bonne intégration dans le projet

Penser polyvalence

Pour éviter l'encombrement, opter pour des équipements multifonctionnels. Le muret en pierre existant peut-il faire office de banquette ? Le candélabre peut-il servir de support de signalétique ? Des plantations en pleine terre le long du trottoir peuvent-elles également empêcher le stationnement plutôt que des poteaux ou barrières ?



Le muret de soutènement joue également le rôle de banquette informelle pour l'aire de pétanque (Maudétour-en-Vexin).

La juste mesure

Il convient de bien évaluer les besoins afin de ne pas surcharger l'espace public de mobiliers inutiles. Quand les équipements répondent à des besoins de service (une corbeille, un banc), leur nombre est naturellement adapté à une demande plus ou moins importante.

Quand ils servent à organiser l'espace (avec des bornes, des barrières), le juste nombre de mobilier assurera aussi efficacement la sécurité et la lisibilité qu'une surenchère de ces derniers (cas des bornes trop serrées par exemple).



Bien que largement espacées, les quelques bornes suffisent à affirmer la vocation piétonnière des espaces (Maudétour-en-Vexin).

Une réflexion à l'échelle communale

Ce que l'on peut faire à l'échelle communale :

- ne pas majorer l'offre inutilement. Le mobilier peut toujours être complété dans le temps si cela s'avère indispensable.
- penser également à l'environnement et à l'impact visuel que peut avoir un équipement sur la lecture d'un monument ou une ambiance paysagère particulière.
- harmoniser les modèles et la couleur choisie pour l'ensemble des mobiliers qui marqueront un secteur particulier de la commune (centre historique, lotissement, entrée de bourg...).
- adopter des principes d'implantation identiques sur toute la commune comme aligner les différents mobiliers (corbeilles, potelets, panneaux de signalisation, candélabres...) et les positionner en limite de trottoirs afin de dégager l'espace.



Aux abords de l'église, une cohérence dans le style et les teintes du mobilier avec ici une identité classique adaptée au contexte de centre village (Épiais-Rhus).

La question du local

Plutôt que remplacer systématiquement le mobilier en mauvais état par des produits industriels issus de catalogues, il est parfois possible, quand il porte une valeur patrimoniale, de les restaurer ou de les remplacer par de nouvelles créations avec des artisans locaux comme des serruriers ou des menuisiers.



Banc créé par un artisan (Juziers).



Un garde corps sur-mesure remarquable (Montalet-le-Bois).



Une benne à verre judicieusement placée dans la voie d'accès au parking, accessible et visible par tous tout en demeurant discrète (Omerville).



Dans le cadre de mobilier fait sur mesure, en régie par exemple, ne pas oublier les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite : rendre le mobilier repérable par tous (forme, contraste de couleur...) et conforme aux normes de sécurité.

■ Quelques exemples à promouvoir sur notre territoire

Pour des environnements naturels

Le bois et les matériaux bruts comme le métal galvanisé trouvent toute leur place dans un environnement de nature où l'objectif est de les intégrer au contexte (voie verte, aire de jeux, berges de rivière...). Quel que soit le modèle, privilégier toujours la simplicité et la capacité de ce type de mobilier à être facilement réparé (le bois étant moins durable que la pierre ou le métal). Vérifiez également l'origine du bois de votre mobilier urbain : certification de gestion durable (PEFC, FSC), certification de l'origine légale des bois (label OLB, label TLTV, label VLC). Les bois exotiques sont à proscrire.



Un banc dont les lames d'assise sont facilement remplaçables en régie.



Une assise contemporaine en bois parfaitement intégrée à son environnement (Gommecourt).



L'habillage bois du conteneur assure son intégration dans un contexte forestier.



Les bornes et barrières à section carré s'harmonisent davantage avec les autres mobiliers en reprenant les mêmes lignes.



Des supports vélos en bois au design épuré.

Pour des contextes patrimoniaux

Le mobilier ne doit pas concurrencer une ambiance en imposant un style ou une couleur mais s'inscrire dans un contexte. Les équipements devront accompagner, en reprenant les valeurs propres aux caractères des centres anciens vexinois : simplicité, intemporalité et matériaux nobles (bannir les plastiques). Dans toutes les gammes dites classiques, préférer les couleurs sombres et les lignes épurées.



Garde-corps classique adapté au centre ancien.



Potelet aux lignes élancées.



Corbeille Tulipe.



Banc aux lignes intemporelles (piétements en fonte et assises en bois).

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. **01 34 48 66 10** - Fax : **01 34 48 66 11**
Email : contact@pnr-vexin-français.fr
Site internet : www.pnr-vexin-français.fr